



## Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze

n°11 – Novembre 2019

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal [www.lamelouze.fr](http://www.lamelouze.fr)

Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : [communedelamelouze@orange.fr](mailto:communedelamelouze@orange.fr) et d'indiquer en objet « **bulletin municipal** »

### *Invitation à la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918*

*Vous êtes conviés à la cérémonie qui aura lieu le lundi 11 novembre 2019*

*À 11h00 - Place de la Mairie.*

*A la suite de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la population.*

### **Obligation Légale de Débroussaillage**

**Une précision importante !**

La commune de Lamelouze fait partie des 20 communes TIREES AU SORT PAR LES SERVICES DE L'ETAT (et non sur la base du volontariat) pour le contrôle du débroussaillage obligatoire au cours de l'année 2019.

**La première visite pédagogique aura lieu avant la fin 2019.**

### **REVISION DU PLU**

Le commissaire enquêteur a été mandaté par le Tribunal Administratif de Nîmes.

**Le calendrier des réunions sera communiqué par voie de presse, affichage et sur le site.**



## AVIS AU PUBLIC

Commune de **LAMELOUZE**

Enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision

Par arrêté n° AR 2019-55 en date du 29 octobre 2019, le maire de LAMELOUZE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision.

A cet effet,

M. Etienne MERCON, domicilié La Mountadelle 48330 SAINT ETIENNE DE VALLEE FRANCAISE, ayant pour profession de Major de Gendarmerie retraité a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 27 novembre 2019 au 27 décembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture au public les mardis et jeudis matin de 8h à 12h.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Le Mercredi 27 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures,
- Le Mercredi 11 décembre 2019 de 14 heures à 17heures,
- Le Vendredi 27 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures,

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.



Le Maire,  
Mme Laure BARAFORT

## LES TRAVAUX

- **Inauguration du hangar à copeaux**



L'inauguration du Hangar à copeaux a eu lieu, le 6 septembre 2019.

Il est situé sur une parcelle communale.

Des remerciements sont adressés à M. et Mme Claude GUIRAUD pour avoir mis à disposition leur parcelle pendant quelques années afin que les copeaux y soient stockés.

- **Reprofilage sur les routes communales**

Début septembre, l'entreprise Bernard TP a effectué le reprofilage des routes communales : les Fieillas ; les Salles ; les Vialasses.



Le chemin de la chèvrerie est goudronné.

- **Eau Potable**

**Il a fallu remplacer :**

- Au Moulinas :

Une des pompes a été remplacée, un réducteur de pression et un ballon anti-bélier y ont été ajoutés.

- A Tras le Serre :

Une des pompes du surpresseur

- **Au Plô**

Changement du chauffe-eau par un ballon d'eau chaude de 150 litres  
Reprise de toute l'installation électrique de la buvette et de l'abri des grillades.

- **A la chèvrerie communale**

Les fenêtres coulissantes vont être renforcées.

<b>ENTRETIEN AUTOUR DU POMPAGE D'EAU POTABLE DU Puits DES APPENS</b>
--

A l'initiative de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons, syndicat de rivière qui est en charge des questions de l'eau à l'échelle du bassin versant des Gardons et en partenariat avec le SIVU Lamelouze-Saint Martin de Boubaux, le « buddelia » (arbre à papillons, plante invasive) a été éliminé du tour du pompage. Trois jours de travail ont été nécessaires.



## LES SUJETS SENSIBLES

- **CHÂTAIGNES**

Comme tous les ans, la saison de ramassage des châtaignes apporte son lot de personnes qui font fi des pancartes indiquant que l'activité est réservée. Les incivilités sont très fréquentes..

Le col de La Baraque et les terrains limitrophes sont particulièrement visés, mais pas seulement, malgré les demandes répétées de la mairie envers la gendarmerie de La Grand Combe pour des contrôles plus réguliers.

Cette année, le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a appuyé la démarche des mairies par un courrier co-signé par les maires. (voir ci-après)



Cendras, le 11 septembre 2019

A l'attention de

**Monsieur le Commandant de Compagnie  
Compagnie de Gendarmerie d'Alès  
2 Rue du Commandant Viala  
30100 ALES**

**Monsieur Le Commandant de Compagnie  
Compagnie de Gendarmerie de Florac  
96 Avenue Jean Monestier  
48400 FLORAC**

## **OBJET : Demande d'intervention de vos services pour lutter contre les vols de châtaignes**

Messieurs,

Depuis près de trente ans, le Syndicat des hautes vallées cévenoles soutient et développe des projets agricoles sur son territoire. Il est au contact quasi permanent des agriculteurs et de la population. Depuis de nombreuses années, il est informé des vols réguliers et parfois organisés sur des propriétés privées et très régulièrement sur des parcelles agricoles. Le syndicat a mis à disposition des agriculteurs et propriétaires une affiche pour informer les « cueilleurs » que le ramassage des châtaignes et champignons était interdit sans autorisation préalable du propriétaire, sous peine d'amende. Sur notre demande ainsi que celle des communes, certaines années, vos équipes ont pu être mobilisées. Vos interventions ont toujours portées leur fruit : prises en flagrant délit, dissuasion, sensibilisation.

D'ici quelques jours, les premières châtaignes vont commencer à tomber. Rappelons que la châtaigne n'est pas un fruit sauvage mais un fruit de culture. C'est donc le gagne-pain du propriétaire. La prise de possession non autorisée de tout bien appartenant à autrui est un vol (code pénal art. L.311-1) donc le ramassage de châtaignes non autorisé par le propriétaire constitue un vol. Il faut également préciser que les vols de châtaignes s'accompagnent de plus en plus de vols de matériel de récolte (filets notamment). Ces pertes ne sont pas négligeables pour les agriculteurs!

La filière châtaigne est une activité agricole importante sur notre territoire. Il s'agit d'un revenu non négligeable pour la plupart des exploitations agricoles cévenoles, voire pour certaines, leur seul revenu agricole. Or, cette filière est malheureusement déjà très impactée économiquement par l'arrivée d'un prédateur « le cynips » (qui peut réduire de plus de 80% la production), par les maladies qui se développent sur des arbres fragilisés du fait du changement climatique et par les

sangliers qui ne laissent pas le temps aux castanéiculteurs de récolter leur production! Aussi, il nous semble important de lutter contre ces vols qui viennent fragiliser encore un peu plus cette filière.

Aussi, nous (Syndicat et communes cévenoles), nous vous sollicitons pour intervenir sur les secteurs les plus sensibles en organisant des patrouilles d'ici les prochains jours et en donnant une suite, dans la mesure du possible, aux appels d'agriculteurs qui constateraient des flagrants délits. Nous sommes à votre disposition, pour échanger sur cette problématique.

Comptant sur votre mobilisation, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

**Le Président du SHVC,  
Yannick LOUCHE**

- **ENCOMBRANTS et TRI**



Il est à retenir que **PLUS** le tri est insatisfaisant au niveau du SMIRITOM, **PLUS** la taxe des ordures ménagères sera importante !

Au col de La Baraque, nous sommes toujours sur la brèche !

### FELICITATIONS

Quentin SOUSTELLE a travaillé en Contrat Unique d'Insertion, de mai 2016 à novembre 2017 sur la commune, en aide à Guillaume PLANTIER.

Embauché auprès d'un plombier, il a été encouragé et soutenu pour reprendre son cursus d'études en plomberie au Centre de Formation d'Apprentis (**CFA**) pour la préparation du Brevet Professionnel.

Le CFA a récompensé ses élèves au cours d'une cérémonie le 5 juillet 2019.

Quentin a fait partie des nominés ! Félicitations !!! Et bon vent pour la suite de sa vie professionnelle.



## REPAS DES AÎNES

**Le samedi 14 décembre 2019 à midi,**

Un repas de fin d'année sera offert aux aînés au restaurant du Raïol.

Un courrier sera adressé à chaque personne concernée.

## FÊTES DE FIN D'ANNEE

Comme chaque année, les enfants jusqu'à 14 ans révolus ne seront pas oubliés.

## MARCHE ESTIVAL 2019

Ce marché est une vitrine pour notre petite commune. 2019 était la 11<sup>ème</sup> édition !

Relayé dans les médias et par son succès grandissant, il attire beaucoup de monde, bien que la saison soit riche en manifestations aux alentours.

Un grand merci à l'équipe des 25 bénévoles ( lamelouziens et amis) qui s'investissent chaque année pour que cette belle journée se déroule dans les meilleures conditions.



Le succès de ce marché a été au rendez-vous le 11 août 2019. Le bénéfice de 2500 euros, à la même hauteur que l'année précédente sera comme chaque année réinvesti dans l'équipement du terrain communal du Plô..

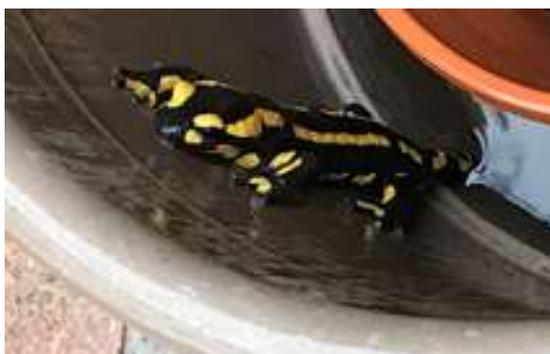
## EXPOSITION DE PHOTOS DE MARIE FA LAZZARI ET JOURNEES DU PATRIMOINE

Le week-end des 14 et 15 septembre, Marie –Fa LAZZARI, artiste d’origine alésienne nous a fait l’honneur d’exposer ses œuvres personnelles. Elle a pu accueillir une vingtaine de personnes et expliquer sa démarche avec passion.



Elle nous a confié 35 de ses tableaux pour les Journées du Patrimoine. Le mauvais temps a dissuadé les visiteurs et le week-end des 21 et 22 septembre a été plus morose.

## UN HÔTE DISCRET ET PROTEGE DE LA VALLEE DU GALEIZON VUE AUX APPENS



Essentiellement nocturne, on peut rencontrer la salamandre tachetée durant la journée, après ou durant de fortes précipitations. Parmi les amphibiens, cette espèce est la plus proche des milieux forestiers.

## **LES ADRESSES UTILES :**

### **MAIRIE DE LAMELOUZE :**

**Ouverture au public :** mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : [communedelamelouze@orange.fr](mailto:communedelamelouze@orange.fr)

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

Mme Laure BARAFORT : 06 61 98 37 73

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58

09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15

04 66 86 74 86

### **ALES AGGLOMERATION :**

- Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

- Mairie Prim' – 11 rue Michelet – 30 100 ALES - tel : 04 66 56 11 00 –

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

### **SAMU : 15**

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

### **POMPIERS : 18 ou 112**

### **POLICE SECOURS : 17**

**En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....**

### **ENEDIS : pour les particuliers**

**En cas de panne :** 24h/24 : 09 72 67 50 30 (appel non surtaxé).

### **CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)**

Tel : 04 66 78 69 82

### **MAISON MEDICALE :** Téléphoner au 15

4bis boulevard Gambetta - 30100 ALES

Ouvert de 20h à minuit, 365 jours par an

Week-end, jours fériés et jours « pont » de 8h à minuit.

### **PÔLE de SANTE**

50 Impasse du Clocher - 30110 CENDRAS – 04 34 24 22 09 ou 04 66 43 08 76

### **MAISON DE SANTE SIMONE VEIL**

12 rue de la république – 30110 LA GRANDE COMBE

04 66 34 17 99

### **CABINET INFIRMIER DU SECTEUR :**

Tel : 06 58 53 34 56

Fambesous quartier Florac – 30530 PORTES